

Délibération n°588 Adhésion à l'Association CAP RURAL

Réunion du Comité Syndical du 14 juin 2018

Convoqué le sept juin deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le quatorze juin deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-septième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métrôpole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

87º Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT Madame Nadine ALAPETITE Monsieur Jean-Claude ARESTÉ Monsieur José BELDA Monsieur Roland BONJEAN Monsieur Nicolas BONNET Monsieur Frédéric BONNICHON Monsieur Jean-Pierre BUCHE Monsieur Jean-Marie CHAPOULY Monsieur Jean-Michel CHARLAT Madame Cécile CHARREIRE Monsieur Jacques CHEVALIER Monsieur Alain DEAT Monsieur Jean-François DEMÈRE Monsieur Joël DERRÉ Monsieur Gérard DUBOIS Madame Martine FAUCHER Madame Hélène FEDERSPIEL Monsieur Roger GARDES

Monsieur René GUÉLON Monsieur Gérard GUILLAUME Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD Monsieur Jean-Maurice HEINRICH Monsieur Michel LACROIX Monsieur Jean-Marc MORVAN Monsieur Bertrand PASCIUTO Monsieur Gilles PETEL Madame Catherine PHAM Monsieur Jérôme PIREYRE Monsieur Yves PRADIER Monsieur Michel PROSLIER Monsieur Marc REGNOUX Madame Marie-José TROTE Monsieur Bruno VALLADIER Monsieur Dominique VAURIS Monsieur Gérard VIALAT Monsieur Jacques VIGNERON Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI Monsieur Philippe GAILLARD Monsieur Didier IMBERT Monsieur Jacques LARDANS Monsieur Yves LIGIER Monsieur Christian MÉLIS Monsieur Alain PAULET Monsieur Pierre PÉCOUL À Monsieur Roger GARDES
 À Monsieur José BELDA
 À Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
 À Monsieur Gérard GUILLAUME
 À Monsieur Frédéric BONNICHON
 À Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Marc REGNOUX
 Monsieur Gérard DUBOIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Philippe GAILLARD

Madame Blandine GALLIOT

Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Dominique GUÉLON Monsieur Mohand HAMOUMOU Monsieur Didier IMBERT Monsieur Jacques LARDANS Monsieur Grégory LÉPÉE Monsieur Yves LIGIER Monsieur Christian MÉLIS Monsieur Jean-Henri PALLANCHE Monsieur Alain PAULET Monsieur Gilles PAULET Monsieur Pierre PÉCOUL Monsieur Jean-Philippe PERRET Monsieur Pascal PIGOT Monsieur Hervé PRONONCE Madame Marie-Jeanne RAYNAL Monsieur Christian SIMONET Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Adhésion à l'Association CAP RURAL

Monsieur le Président explique que l'Association CAP RURAL est un centre de ressources sur le développement local, qui s'est vu confier depuis 2009 par la Région et l'État la mission du réseau rural Rhône-Alpes et, depuis 2018, la mission réseau rural Auvergne-Rhône-Alpes, action inscrite dans le développement local des territoires ruraux et périurbains en Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'une mission de service public.

Cap Rural porte le projet d'espaces ruraux et périurbains vivants aux fonctions diversifiées (productive, résidentielle, touristique et nature), composés par une mixité de populations et de type d'activités, et mettant en œuvre de réelles dynamiques économiques, sociales et environnementales, dans le cadre de relations équitables avec les espaces urbains.

Cap Rural se positionne en anticipation de problématiques et est à l'écoute des besoins des acteurs des territoires. Il a pour vocation à impulser, donner envie de travailler avec de nouvelles méthodes ou sur de nouveaux sujets de développement.

Pour cela, Cap Rural a pour objectif de faire monter en compétence des acteurs du développement rural : élus, agents de développement, société civile organisée.

Agissant au plus près des acteurs de terrain et favorisant leur décloisonnement, Cap Rural agit à partir de trois axes principaux :

- renforcer l'ingénierie par les compétences et les savoir-faire
- proposer des méthodes et des outils innovants
- susciter le partage d'expériences et la diffusion des connaissances.

Son action implique une veille continue sur les pratiques du développement, les démarches innovantes, les travaux de recherche et les enjeux qui touchent les espaces ruraux et périurbains. Effectué en partenariat ou en coproduction avec des universitaires et des acteurs du développement, ce travail de détection, d'analyse et de capitalisation nourrit en permanence son expertise et son offre de services, notamment en matière de création et de transfert de méthodes.

Cap Rural propose ainsi des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. L'appui méthodologique peut recouvrir des domaines variés comme la conduite de projets, les démarches territoriales de création d'activités, l'ingénierie financière, les démarches entrepreneuriales de création d'activités, l'impulsion ou la conduite de coopérations entre acteurs, la mise en œuvre d'un programme, le partenariat entre acteurs et chercheurs, les méthodes et les actions innovantes, la capitalisation des expériences, ...

Cap Rural est cofinancé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Europe et les cotisations de ses usagers. Cap Rural est porté par l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Bourg-lès-Valence.

La cotisation à Cap Rural s'élève à 144,00 € par salarié utilisateur. Il vous est proposé de cotiser pour 2 salariés en 2018 soit 288,00 €.

Monsieur le Président demande aux membres de l'Assemblée de se prononcer sur l'adhésion du Grand Clermont à Cap Rural.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'adhésion du PETR Le Grand Clermont à l'Association CAP RURAL;
- que les crédits seront prévus aux budgets des exercices concernés.

À Clermont-Ferrand, lundi 18 juin 2018.

Dominique ADENOT,

Président.

MAMM

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180614-DCS588-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2018

Publication: 25/06/2018